

INTERDICTION. Rassemblement festif. Tout rassemblement à caractère musical, dit rave-party, free-party ou teknival est interdit par la préfecture sur l'ensemble du territoire du département du Cantal, durant la finale du championnat du monde d'enduro motocycliste du vendredi 6 au dimanche 8 septembre. Toute infraction est passible des sanctions et notamment de la confiscation du matériel saisi. ■

CONCERT. Lescudilliers. Le groupe de rock déjanté des Fatals Picards se produira sur la scène de la halle de Lescudilliers à Aurillac vendredi 20 septembre à 20 h 30, à l'occasion de son *Coming out tour*. La première partie sera assurée par Fazenda, formation aurillacoise de rock ska alternatif. Entrée tout public, 12 € ; tarif avec la carte A +, 2 €. ■

MANIFESTATION. Bâtiment. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capéb) appelle les professionnels à venir manifester vendredi 13 septembre à 9 heures devant la préfecture d'Aurillac, avec véhicules de chantier, casques et gilets. La situation actuelle de l'artisanat et la concurrence du régime auto-entrepreneur font partie des revendications. ■

Cantal → L'actu

TRANSPORTS SCOLAIRES ■ Le conseil général engage une diminution progressive du nombre d'itinéraires

Des circuits optimisés pour 3.900 élèves

En confiant la gestion de proximité des transports scolaires aux intercommunalités, le Département gagne en efficacité.

Isabelle Vachias

isabelle.vachias@centrefrance.com

Le Conseil général du Cantal a atteint son objectif : la totalité des dix-huit communautés de communes du département assure désormais le rôle de gestionnaire de proximité des transports scolaires.

« C'est la grande satisfaction de la rentrée », confirme Jérémie Roche, chef de service à la direction des transports et des grands équipements, qui comptait, en 2010, autant d'interlocuteurs qu'il y a de communes. En trois ans, le Département a donc réussi à boucler son réseau de GPTS intercommunaux, sur lequel il va s'appuyer pour rationaliser encore davantage ses interventions.

Ces nouveaux relais de terrain sont au contact direct des usagers. Ils prennent les inscriptions, repèrent les sites les plus adaptés à l'implantation des points d'arrêt, réalisent des opérations de contrôle, reçoivent les réclamations... Soit « un



TARIF UNIQUE. Les familles paieront 120 € par enfant pour utiliser les transports scolaires. PHOTO D'ARCHIVES J.-M. PEYRAL

soutien administratif et technique qui nous amènera à mieux couvrir le territoire », résume Jérémie Roche.

L'effort d'optimisation se traduit déjà par la diminution progressive du nombre de circuits :

202 ont été définis pour la nouvelle année scolaire, contre 267 l'an dernier. L'enjeu est à la fois économique et environnemental, puisque la loi Grenelle 2 rend obligatoire pour les transporteurs, à partir du 1^{er} octobre,

l'affichage des émissions de CO₂.

Autre nouveauté de la rentrée, la tarification unique fixe à 120 € par enfant le coût annuel du transport scolaire pour les familles, alors même que les

nouveaux rythmes scolaires imposent des charges supplémentaires au conseil général.

Dans les 88 communes (sur 132) passées à la semaine de quatre jours et demi, il a fallu introduire une rotation le mercredi matin. Trente-sept marchés ont donc fait l'objet d'un avenant, pour un surcoût estimé à 50.000 € par an pour les trois prochaines années. Un surcoût qu'il faudra réévaluer en septembre 2014, quand la totalité des communes sera concernée par la réforme des rythmes scolaires. ■

■ EN CHIFFRES

Usagers. Le conseil général transporte 3.900 élèves sur les lignes de transport scolaire. Coût pour la collectivité : 5.280.000 € en 2013. Un millier d'élèves sont abonnés aux lignes régulières.

Enfants handicapés. Un système de transport dédié est mis en place pour les élèves handicapés scolarisés. Ils sont 166 cette année, dont 125 bénéficient d'une prise en charge par taxi. L'exploitation des 46 circuits représente une enveloppe de 740.000 €.

Transporteurs. Les transports scolaires sont assurés par 28 sociétés de transport.

Les autocaristes grognent contre les choix du Conseil général

C'est la rentrée aussi pour les transporteurs du bassin sanflorain, qui conduisent chaque jour les enfants à l'école. Une rentrée morose pour ces professionnels, scandalisés par l'attribution des marchés des transports scolaires par le Conseil général.

« Nos entreprises ont perdu des marchés dans des conditions illégales. » Michel Seyt, accompagné par trois autres transporteurs locaux, ne cachait pas son indignation, lundi soir dans les locaux de sa société à Saint-Flour. Le choix du Conseil général (*lire par ailleurs*), qui a désigné une entreprise nationale (en l'occurrence Vortex) pour une quinzaine de circuits a beaucoup de mal à passer.

« Vortex fait du dumping social, accuse Michel Seyt, qui est également président de la Fédération nationale des transports de voyageurs. Elle ne respecte



SOLIDAIRES. Les représentants des transports Plagne (Pierrefort), Mallet (Lavastrie), Bonifacie (Saint-Flour) et Seyt (Saint-Flour) « se posent la question d'opter pour un recours juridique » contre l'attribution des marchés des transports scolaires par le Conseil général.

pas les accords sociaux de la profession et c'est ce qui lui permet de remporter des marchés en faisant les offres les

moins chères. Vortex ne reprend pas le personnel au même niveau de rémunération, comme cela devrait être le cas. Pour le

même travail, les chauffeurs reçoivent 25 % de rémunération en moins. C'est socialement scandaleux. »

Aujourd'hui, les transporteurs veulent avant tout être écoutés et reçus par les services du Dé-

partement. « Certains d'entre nous se posent la question d'opter pour un recours juridique, explique Michel Seyt. Mais si on fait cela, on sait qu'on va pénaliser les familles. » ■

Kevin Lastique
kevin.lastique@centrefrance.com

■ « Des services globalement satisfaisants »

Du côté du Conseil général, l'analyse de la situation est bien différente.

« Quand on signe un marché avec une entreprise, elle s'engage, par définition, à respecter différents critères, souligne Marc-Antoine Le Minh-Triet, directeur des Transports et des grands équipements au Département. On ne va pas vérifier le salaire du chauffeur. Ce n'est pas au Conseil général de faire ce type de contrôle. » Et d'ajouter : « Notre objectif est que les prestations proposées soient conformes et respectent un cahier des charges précis, notamment en terme de sécurité. Mais s'il s'avère qu'il y a un défaut en terme de respect des règles sociales ou de sécurité, on peut résilier le marché. » L'entreprise Vortex ne pose, pour l'heure, pas de problème particulier au Conseil général, sur les circuits qui lui ont été attribués. « On ne peut pas préjuger de la non-conformité ou de la bonne foi de cette entreprise. Vortex effectue des services globalement satisfaisants. » ■